

Libéralisation du marché du sucre : d'autres choix sont possibles

Yann Le Pollotec

Depuis 1968, le marché du sucre en Europe est organisé autour des trois piliers suivants : des quotas répartis par pays et par sucrerie ; un prix garanti de la betterave et du sucre ; des protections douanières

D'ici juin 2006, sur injonction de l'OMC, la Commission européenne va mettre fin à cette organisation du marché du sucre. L'objectif de la Commission est d'harmoniser sa politique dans le domaine du sucre avec la «nouvelle politique agricole commune» et avec les exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

Concrètement, cette nouvelle politique sucrière se traduira d'ici 2008, par une baisse des prix de 33% et une réduction cumulée des quotas de production à 2,8 millions de tonnes.

La levée des quotas sucriers, la fin du prix garanti du sucre et des protections douanières, vont déclencher une catastrophe sociale et industrielle dans tout le nord-est de la France.

Ainsi, 32.000 planteurs, 8000 salariés permanents, 5000 saisonniers, rien que pour la culture de la betterave sont menacés directement dans leur emploi, dans leurs revenus. Sur le territoire de l'ensemble de l'Union, 350000 producteurs sont concernés.

Déjà dans la situation actuelle, une moyenne de deux sucreries industrielles par an ferment en France.

Les conséquences seront terribles pour des territoires comme l'île de la Réunion, où la majeure partie de l'économie dépend entièrement de la filière sucrière (dépendance qui a été encouragée depuis plus de 30 ans par Bruxelles).

C'est pourquoi, Jacky Hénin a demandé, plusieurs fois, à la Commission européenne, une évaluation précise de l'impact des mesures qu'elle préconise, y compris en terme de disparition d'emplois, de perte de revenus et de nombre de faillites.

A qui vont profiter la fin des règles mises en place en 1968 par la Communauté économique européenne ?

Aux petits producteurs des pays du Sud ? L'expérience de ce qu'il s'est passé au Brésil, ne peut que rendre dubitatif.

Par contre les grands groupes de l'agro-alimentaire et de la distribution, bien plus que les consommateurs, ne peuvent que se réjouir. Une fois de plus, grâce à la Commission européenne, grâce à l'OMC, leurs profits vont se gonfler sur fond de désastre social et humain.

Combien de vies brisées par le chômage ou la faillite au non du sacro-saint dogme de la «concurrence libre et non faussée» qui malheureusement forme la colonne vertébrale du projet de constitution européenne que l'on tente d'imposer aux peuples européens.

Alors, pourquoi, une fois de plus appliquer, les recettes qui conduisent au déclin économique de l'Union européenne, à la croissance faible en production de richesses et en emplois.

Ne serait-il pas pour une fois judicieux d'explorer d'autres voies ?

Les solutions ne sont-elles à rechercher dans une véritable politique de régulation du marché, dont l'Europe pourrait se faire le promoteur ? Cela pourrait entre autre passer, par :

- le maintien des prix et des quotas avec une nouvelle répartition favorisant les petits producteurs, la disparition des subventions favorisant le dumping social,
- l'investissement dans les biocarburants à base de betterave et de canne,
- des prêts bonifiés pour les producteurs et les transfor-

mateurs qui investissent dans la modernisation, la recherche et l'emploi,

- lier l'accès au marché européen à des clauses sociales, de véritables aides au développement et à la modernisation des pays ACP pour qu'ils développent leurs marchés intérieurs.

Avec de telles dispositions nous pourrions, aller vers une politique européenne sucrière durable et solidaire.

Quand la Commission européenne fait pire que l'OMC

Yann Le Pollotec

Lors de la conférence de Doha, sous la pression du mouvement alter-mondialiste, des ONG et du gouvernement d'Afrique du Sud, l'OMC a accepté, sous certaines conditions, la cession de licences de production de médicaments à **tous les pays démunis de capacité de production de médicaments** pour lutter contre les grandes pandémies.

Il restait à traduire cette décision de l'OMC en droit européen, ce qui est le travail de la Commission européenne.

Or la proposition de décision présentée par la Commission au Parlement européen restreint la cession de licences aux seuls pays adhérent à l'OMC. Comme si les pandémies, en se développant, faisaient la différence entre nations membres de l'OMC et non membres. Nous sommes face à une véritable prise en otage des malades des pays hors OMC par la Commission. Les députés du groupe GUE vont bien sûr proposer des amendements sur le texte de la Commission pour faire disparaître cette condition discriminatoire.

Au delà de cette simple mesure de justice, ne pourrait-on pas instituer une taxe mondiale, à l'initiative de l'Union européenne sur les dépenses de marketing et de publicité des grands trusts pharmaceutiques au profit de la recherche sur les maladies orphelines et sur les maladies propres aux pays les moins développés ? Ne cherchez pas dans le traité, vous ne trouverez rien de tel et pourtant quel beau rôle cela donnerait à l'Europe vis à vis des peuples les plus défavorisés de la planète ! ■

